



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2110 665

Le 23 décembre 2021

OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant l'effectif policier de la MRC Rimouski-Neigette

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 28 octobre 2021 et visant à obtenir des statistiques sur le nombre de patrouilleurs affectés au poste de la Sûreté du Québec de la MRC Rimouski-Neigette au cours des 10 dernières années, incluant une répartition dans les secteurs ruraux et urbains tel que demandé dans le suivi que nous avons effectué avec vous pour des précisions.

Nous vous transmettons ci-dessous le tableau faisant état de l'effectif visé par la demande :

**Nombre de patrouilleurs en place¹ au poste
MRC Rimouski-Neigette pour la période de 2011 à 2021**

	Année³	Nombre de patrouilleurs⁴ en place
Poste MRC Rimouski-Neigette	2011	56
	2012	54
	2013	50
	2014	49
	2015	48
	2016	47
	2017	48
	2018 ²	47
	2019	44
	2020	44
	2021	47

Note 1 : Considérant qu'il est demandé un rapport "d'affectation des effectifs policiers en équivalent à temps complet", seuls les policiers en place (affectés) ont été comptabilisés. Les postes vacants sont donc exclus du calcul.

Note 2 : Les équipes de soutien opérationnel ont été mises en place au début de l'année 2018. Nous avons exclu le personnel de l'équipe de soutien opérationnel de Rimouski. Selon nos données, cette équipe compte en moyenne de 4-5 patrouilleurs de soutien en place par année.

Note 3 : Il s'agit de l'année financière.

Note 4 : Sont considérés les policiers occupant physiquement les fonctions policières suivantes : 001 Patrouilleur, 113 Superv De Relève, 450 Patrouilleur horaire flexible.

Quant aux répartitions par secteurs urbains et ruraux, nos systèmes ne permettent pas l'extraction de ce type de données. Nous ne détenons donc pas de documents sous les formes demandées (art. 1 de la *Loi sur l'accès*).

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi mentionné et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Zaki M. Grigahcine
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels